



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents** : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Gérard GALLE – Denis ARNOUX – Jean François GALERON – Séverine GANGA.

**Pouvoirs donnés** : Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ  
Hélène MARTIN à Inès PRIEUR DE LA COMBLE  
Aurélie ISNARD à Elisabeth RABOUIN  
Gérard BLANC à Céline CASTELLS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard GALLE

**Délibération n° 2023/024 : Demande de subventions au Conseil Départemental 13 – Travaux de proximité**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Il est indiqué à l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol, la Commune s'est engagée à travers un Projet Urbain Partenarial à aménager les voies d'accès de cet écoquartier à savoir le Boulevard de la Fraternité et le Chemin de Saint Gabriel.

L'aménagement envisagé se décomposera en deux phases : l'une en 2023 et l'autre en 2024.

Les objectifs de l'aménagement :

- Prévoir des stationnements perméables
- Traitement du pluvial par des noues végétalisés
- Création de voies vertes en bordure de chaussée
- Végétalisation
- Passage à l'éclairage LED et mise en place de la vidéoprotection



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20230406-DEL-2023-024-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Il est proposé de demande l'aide du Département pour la première phase de cette opération selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement du Boulevard de la fraternité – éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol	85 000 €	CD13 : 59 500,00 € HT (70%) Commune : 25 500,00 € HT (30%)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre du dispositif Travaux de proximité pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement du Boulevard de la fraternité – éco-quartier Cours du Loup/Pomeyrol	85 000 €	CD13 : 59 500,00 € HT (70%) Commune : 25 500,00 € HT (30%)

**S'ENGAGE** à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations

**PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget communal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »